

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP2024-34

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
portant attribution du marché 2024M08-DECH « Collecte et transport du verre »**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés publics passés en appels d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération est en charge de la collecte du verre sur le territoire communautaire,

CONSIDÉRANT que la collecte du verre est assurée en points d'apport volontaire,

CONSIDÉRANT qu'il existe deux types de points d'apports volontaires avec des modes de préhension différents : des colonnes équipées d'un simple crochet et des colonnes robotisées équipées d'un crochet EASY,

CONSIDÉRANT que les précédents marchés de collecte sont arrivés à échéance,

CONSIDÉRANT la consultation publiée le 10 mars 2024 au BOAMP et le 12 mars 2024 au JOUE,

CONSIDÉRANT la date de remise des offres fixée au 8 avril 2024 à 14h,

VU les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 avril 2024,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure :

- le **LOT 1** « Collecte et transport du verre issu de colonnes simple crochet et des bennes de déchetterie » avec :

PAPREC MÉDITERRANÉE
Chemin des Falaises
30 131 PUJAUT

pour un montant estimatif, sur la durée initiale du marché, de **288 000,00 € HT soit 303 840,00 € TTC**
(trois cent trois mille huit cent quarante euros).

- le **LOT 2** « Collecte et transport du verre issu des colonnes EASY » avec :

PAPREC MÉDITERRANÉE
Route de Jonquieres
84 100 ORANGE

pour un montant estimatif, sur la durée initiale du marché, de **360 000,00 € HT soit 379 800,00 € TTC**
(trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent euros).

étant précisé que ces deux structures ont pour siège social :

PAPREC MÉDITERRANÉE
7 rue du Docteur Lancereaux
75 008 PARIS

ARTICLE 2 :

Chaque lot est conclu pour une période allant de sa date de notification au 21 avril 2027 et pourra être reconduit pour une période de douze mois.

ARTICLE 3 :

De rappeler que toutes les décisions prises par la Présidente, en application de ses délégations, sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 29 avril 2024

la Présidente,
Madame Corinne CHABAUD
